

	Procédure d'Admission MECS Coste (hors urgence ou situation particulière)	EDU
		Page 1 sur 2

Objet / Domaine d'application / Finalité

La MECS est tenue de réaliser une activité de 100% pour le Département du Gard sur les trois modalités d'accompagnement proposés (externat, SAPMN et internat), pour un total de 100 places.

Il s'agit donc d'assurer un accueil rapide des jeunes orientés vers l'établissement, ne devant dépasser 3 semaines entre la réponse positive à la demande et **l'accueil effectif de l'enfant**.

Généralité (définition, Principes et règles)

Dans tous les cas, il convient d'anticiper les départs en amorçant de nouveaux accueils dès que possible. Certaines situations spécifiques, par service, doivent aussi permettre par moment d'équilibrer le nombre d'accueils au niveau de l'établissement, les accueils réalisés sur une UPPAF permettant de compenser le déficit d'activité sur un autre. Ses situations sont à évoquer en réunion de cadres pour une validation de l'ensemble de l'équipe de cadres et du Directeur.

Les admissions sont prononcées par les chefs de service de l'établissement par délégation du Directeur. Les situations particulières sont à faire valider par le Directeur.

Périmètre d'intervention

Chaque chef de service est responsable de l'activité réalisée dans son service et de la bonne mise en œuvre de la procédure d'admission.

Tableau récapitulatif

Calendrier	Etape	Actions	Pilote	Contributeur
SO	En l'absence de place, traitement des candidatures reçues	A la réception des candidatures, scan et « globulisation »	Secrétariat	Directeur
		Transmission de la candidature papier au Directeur	Secrétariat	Directeur
		Etude en réunion de cadres des candidatures	Directeur	Cadres
		Réponse à apporter au secteur au retour du document papier	Secrétariat	Directeur

Date de création	Récapitulatif des versions : date de version	N° de version
202001	202001 - Création	V1



**Procédure d'Admission MECS Coste
(hors urgence ou situation particulière)**

EDU

Page 2 sur 2

Calendrier	Etape	Actions	Pilote	Contributeur
J -21	Place disponible ou susceptible de l'être (par anticipation d'un départ)	Priorisation des situations de la commission de régulation	Chef de service concerné	Secrétariat Directeur
		Etude des candidatures déjà reçues sur Globule		
		En l'absence de candidature, prise de contact avec le foyer de l'enfance (fde@foyerenfance30.fr), le service de l'offre (depe-soa@gard.fr) et les 2 secteurs privilégiés par UPPAF (Nîmes Ouest et Nîmes Centre pour Faraday et Combe, Camargue Vidourle et Nîmes Est pour Sud)		
J -20	Candidature retenue	Mise en relation avec l'UTASI concernée ou le Foyer de l'Enfance (et dans ce cas information de l'UTASI)	Chef de service concerné	SO
J-20/J-10		Nomination des référents de situation	Chef de service concerné	Educateurs référents
J-20/J-10		Présentation de situation : le service demandeur vient faire une présentation de situation, en réunion de service ou à défaut auprès d'au moins un des deux référents et des membres de l'équipe disponible <i>Si la situation n'est pas connue du secteur, il n'y a pas lieu à présentation.</i>	Chef de service concerné	Equipe éducative
J-10	Validation de l'admission	Suite à la présentation, la demande d'admission est confirmée par le Chef de service par délégation du Directeur	Chef de service concerné	Directeur
J	Admission	Rendez-vous avec l'ASE pour une officialisation de la mesure en présence de la famille, de l'enfant et d'un représentant de l'équipe	A minima un des deux éducateurs référents	Chef de service concerné
J/J+5	1 ^{ère} rencontre et Sociogénogramme d'accueil	Rendez-vous avec le chef de service concerné, et à minima un des deux éducateurs référents pour une présentation de l'établissement, des modalités d'accompagnement, la remise du livret d'accueil et la signature du document individuel de prise en charge. Cette rencontre permet la réalisation d'un Sociogénogramme d'accueil	Chef de service concerné	Educateurs référents

Date de création	Récapitulatif des versions : date de version	N° de version
202001	202001 - Création	V1

Manuel